

PARISOT 1984

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MARIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

AU CONSEIL MUNICIPAL

— 11 JUILLET 1984 —
Voirie. — La voie communale n° 14 de la Brogne a été reprofitée en préparation de son revêtement.

Le fossé du chemin du Breil a été réparé par un busage sur 16 mètres.

Il est décidé de procéder au fauchage des bas-côtés de plusieurs chemins communaux.

Maison de la Vigne et du Vin. — Une subvention de 50 F est votée pour participer à la création d'une maison de la Vigne et du Vin dans les locaux de l'ancienne Abbaye Saint-Michel, à Gaillac.

Vote rapide Albi-Toulouse. — M. le Maire rend compte de la réunion à Briens des élus concernés par la création de cette voie.

Perception. — L'actuel chef de poste, M. Ortég, muté dans les Alpes-Maritimes sera remplacé par Mme Thérèse Cambon, à compter du 1er Septembre prochain.

ACIRPAG. — La cotisation annuelle de 20 F est votée pour adhésion à cette association concernant les personnes âgées.

— 26 SEPTEMBRE 1984 —

Compte administratif 1983. — Il se solde, pour le précédent exercice par un excédent de clôture de 211.140,27 frs en section de fonctionnement et de 1609,36 frs en section d'investissement.

Budget supplémentaire 1984. — Pour l'exercice en cours ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à :

— fonctionnement : 216.017,00 Francs

— investissement : 96.505,00 Francs.

Plan d'occupation des sols. — Le Conseil Municipal décide de transformer en P.O.S. la carte communale approuvée par délibération du 9 Octobre 1982.

Tondeuse à gazon. — Le remboursement de la part de la commune de Parisot à la commune de Peyrole sera effectué par location sur trois ans.

Licence sur débits de boissons. — Le Conseil décide de maintenir au tarif minimum le droit de licence applicable à notre localité.

Voirie communale. — Le S.I.V.O.M. Parisot-Peyrole envisage des travaux de voirie 1985 qui concernent pour notre commune le V.C. 16 de Verrière-Basse.

Chemins. — Le Conseil décide de faire passer l'épaveuse sur d'autres voies communales.

Cinéma. — Les séances de cinéma ont repris le 10 Octobre, dans la salle de la cantine.

Cimetière. — Les crédits venant d'être votés, un appel d'offre va être lancé auprès de divers entrepreneurs de la région.

— 13 NOVEMBRE 1984 —

Budget supplémentaire 1984. — Pour répondre à la demande de la Préfecture, certains articles de ce budget sont rectifiés ou détaillés. Il en est de même pour le compte administratif 1983.

C.H.U. de Rangueil. — Le principe de la reconduction d'une subvention pour la Maison d'accueil de ce Centre, est maintenu.

Ecole de Parisot. — Des travaux et des aménagements seront entrepris dans certaines classes et la cour de l'école. **Cimetière.** — Parmi les six entrepreneurs ayant soumis une proposition pour assurer la construction du mur de clôture et d'un dépositoire, la Commission des Travaux a retenu celle de M. Andrieu-Condars. Les travaux ont commencé.

Circulation. — Pour des raisons de sécurité, le Conseil étudie la création d'un sens unique dans la rue principale du village avec installation d'un « stop » sur la voie reliant la salle des fêtes à la place publique.

Caisse d'Épargne. — Le Conseil pourra désigner un candidat élu local, aux élections de janvier 1985 des Conseils d'orientation et de surveillance de la Caisse de Gaillac.

Journée du Vin. — Un représentant de la Municipalité sera présent le 17 novembre à l'Assemblée Générale de l'Association de la Maison de la Vigne et du Vin à Gaillac.

Cinéma Rural. — Mme Chadabec représentera le Conseil à l'Association « Hollywood Strapontins » qui assure les séances de cinéma. La cotisation annuelle de 100 F est acceptée et votée.

Tondeuse à gazon. — Un accord est passé entre Parisot et Peyrole pour l'utilisation de cet engin commun aux deux localités.

Cantine Scolaire. — En raison des dépenses toujours accrues dans la gestion de la cantine scolaire et du prix modique de 5,25 F actuellement demandé aux familles, ce prix du repas sera porté à 5,60 F à compter du 1er Janvier 1985.

Receveur Municipal. — Les indemnités de conseil et de confection du budget seront attribuées à Mme Cambon, nommée perceptrice à Lisle-sur-Tarn à compter du 1er Septembre 1984.

Un beau succès

C'est celui qu'a remporté l'élevage de Napagèse au récent concours départemental de la « Blonde d'Aquitaine » à SALVAGNAC où nos sympathiques compatriotes MM. Georges VISTE et Philippe NOUVELLON ont remporté quatre premiers prix et deux deuxièmes prix.

« Nattes », leur plus belle blonde, une bête magnifique et imposante dont le poids dépasse la tonne s'est vu décerner le titre de Championne dans la catégorie « femelles ».

« Reine », « Utopie », « Tropicale », « Unanime », ont été également couronnées dans leur catégorie, un tel succès récompensant la compétence et l'esprit d'initiative qui anime le G.A.E.C. de Napagèse que nous sommes heureux de féliciter très chaleureusement à notre tour.

LES LOTOS

Deux lotos seront organisés cette année à Parisot dans le courant du mois de janvier 1985. Le prix du carton a été fixé à 15 F, mais 3 cartons ne vous coûteront que 40 F.

Une innovation sera mise en pratique cette année pour le Loto des Parents d'Élèves, grâce à l'utilisation du mini-ordinateur de l'École. Certaines personnes ne pouvant pas se déplacer pourront tout de même tenter leur chance. Les 15 numéros de leur choix pour chaque carton ayant été au préalable enregistrés, c'est « la machine » qui remplacera les grains de maïs ou les jetons et qui, jouant pour les absents, sauvegardera leurs chances de remporter les lots aux quines ou aux cartons pleins.

— Notez bien ces dates :

— **Samedi 5 Janvier** : Loto des Parents d'Élèves de l'École avec un gros lot : une Télévision portative.

— **Samedi 19 Janvier** : Loto de l'Association Familiale.
 Bonne chance à tous !

meilleurs vœux

LE MAIRE
 LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ÉCHOS DE PARISOT

AU REVOIR...

Nous adressons cet « au revoir » à Mme FRUZZA qui a géré le café de Parisot pendant un peu plus d'une année et qui a quitté notre commune pour aller s'installer à Albi.

Tous nos vœux de réussite l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

... ET BIENVENUE

Depuis le 4 décembre les successeurs de « Claudie » sont installés au café « Le Rétro » qui a ainsi réouvert pour la plus grande satisfaction des amateurs de

belote et des nombreux habitués de ce lieu de rencontre du village.

Mme ROBILIN qui nous vient de FAYSSAC a, en effet repris la gérance du café de Parisot où nous lui souhaitons une pleine réussite en espérant qu'elle demeurera longtemps parmi nous avec sa sympathique famille.

Notre commune a accueilli plusieurs

familles au cours du semestre écoulé :
— M. et Mme CHOMÈS Daniel sont installés à La Rivière avec leur fille Amandine ;

— M. et Mme THOURON Jean-François habitent depuis quelques mois au Village avec leurs deux enfants Fabien et Sébastien.

— M. et Mme GROUSSAC Bernard demeurent depuis peu à Asparac avec leur petite Aurélie.

**
A LA PERCEPTION

A la suite du départ de M. ORTEGA pour un poste dans les Alpes-Maritimes qui le rapproche de sa Corse natale, Mme CAMBON a été nommée à la perception de Lisle s/Tarn à compter du 1er Septembre 1984.

Nos compatriotes qui ont eu déjà affaire à elle ont pu, comme nous, apprécier sa solide compétence et sa grande amabilité.

C'est très cordialement que nous lui souhaitons un agréable séjour dans notre canton en espérant qu'elle restera quelques années encore en poste à Lisle s/Tarn.

**
ELECTIONS A LA

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Elles se sont déroulées le 24 octobre à Parisot et ont donné les résultats suivants :

1^{er} Collège (exploitants) : Jacques MARIE-VIRGINIE, Didier MASSOUTIER, Yvon VALAX, Hubert BIRBES.

3^e Collège (employeurs de main d'œuvre) : Mme Juliette OLIVIER.

Les électeurs du collège « Salarié » votaient au plan cantonal.

Par ailleurs, à l'échelon cantonal, nos compatriotes Yvon VALAX et Jacques MARIE-VIRGINIE ont été élus. Le premier délégué cantonal titulaire, le second suppléant.

Chez les Jeunes . . .

Il n'a pas été facile de choisir parmi les poèmes écrits dernièrement par les grands élèves de notre école, car tous avaient des qualités d'inspiration, d'imagination ou d'originalité.

Comme un choix était nécessaire, voici les deux charmants poèmes que nous avons retenus.

RÉVER

Rêver d'être un jour une rose, et imprégner toute la terre de mon parfum.

Rêver d'être un jour de l'eau, de l'eau claire et couler sans cesse.

Rêver d'être un jour une étoile et briller dans la nuit sombre.

Rêver d'être un jour un nuage, un nuage dans le ciel bleu.

Rêver qu'un jour je mourrais et mon rêve n'aurait été qu'un petit rêve merveilleux.

Sabine BRU

SA MAJESTÉ LA ROSE

Elle était là, la rose au teint clair

Elle était là, émerveillée de son corsel vert

Elle était là, tous les soirs, au bal des roses et des tulipes.

Elle était là, la reine des fleurs, toujours aussi gentille.

Elle était là, dans son palais décoré d'une rosée luisante.

Elle était là, sa Majesté, le dernier jour de l'été.

Elle était là, dans sa robe couleur fanée.

Elle était là, en hiver, en bottes fourrées.

Elle était là, dans son bon lit douillet, endormie jusqu'au printemps prochain.

Carole MAUREL

. . . et les moins Jeunes

CLUB DU 3e AGE

Voici un aperçu des activités passées et présentes :

Le 29 Juillet 1984, notre voyage à Bordeaux s'est bien passé quoique avec quelques émotions au départ : il y avait un voyageur en trop et nous avons fait-il ne pas partir.

Après avoir apprécié les autoroutes du Midi, visité rapidement Bordeaux puis les ponts sur la Dordogne, admiré les belles dunes du Pila et d'Arcachon, ce fut le retour en chantant sur la belle route des Landes.

Le 25 Septembre 1984, nous avons participé à un voyage documentaire qui débuta par une vue rapide du Musée du Sidobre et la Peyro Clabado. Ce fut ensuite la visite de l'abbatoyr municipal de Lacauze, visite très curieuse et instructive quoique un peu rebuante.

Le retour se fit par les monts de Lacauze, vers Albi et la visite de sa verrerie avec son surprenant travail à la chaîne où l'homme n'intervient que pour surveiller.

Cet intéressant voyage s'acheva par le port d'Aiguëlèze et barrage de Rivière.

Le 5 Octobre 1984, avec quelques membres du Club, nous avons accompagné nos amis de Couffrouleux à une promenade en péniche sur le Canal du Midi.

C'était bien agréable de se laisser glisser dans le calme au miroitement de l'eau et entre le berceau de verdure des rives.

POUR L'AVENIR

Un projet est à l'étude : il s'agit d'organiser une soirée-causerie animée, sur le thème « Parisot autrefois et aujourd'hui » avec des intermèdes, musique, chants ou contes.

Pour cela, le Club des Amis du 3e Age a besoin de vous pour le documenter. Il faudrait que vous fussiez connaître à Mme FRAUCIEL, secrétaire ou à un membre du bureau, des personnes (du 3e âge, ou plus jeunes, ou même des enfants) qui soient musiciennes ou chanteuses ou connaissant des histoires ou toutes valeurs dans la commune, permettant de faire un intervalle de diversion au cours de la discussion.

Vous serez tous invités à cette soirée des Anciens du 3e Age qui comptent sur vous tous afin d'en faire une réunion intéressante et réussie.

**
LES JEUNES SPORTIFS DE PARISOT

A L'HONNEUR

Depuis quelques années, les jeunes de PARISOT ont pris l'habitude d'aller pratiquer le handball à RABASTENS où le dévoué Gilles MILLET a su les accueillir dans cette dynamique section du SARC.

L'an dernier, l'équipe benjamine du SARC avec une ossature d'enfants issus de PARISOT trusait les titres : champion du Tarn, vainqueur du Challenge Le Dépêche de l'offensive, meilleure défense. 3 jeunes de PARISOT sont appelés dans la sélection du Tarn.

Ces enfants sont, cette année, dans l'équipe minime qui vient de débiter sa saison par un exploit : victoire sur la redoutable équipe de CASTRES à l'extérieur sur le score sans appel de 27 à 14. Cette équipe de 8 joueurs comptait dans ses rangs 5 jeunes venant de PARISOT.

Félicitations donc à Marc BIRBES, Jésus ARCA, Pascal CARIVEN, Michel SZARINDAR et Etienne de MONTLEAU. Deux autres Parisotins ont annoncé leur intention de venir renforcer cette équipe : Yssac ARCA et Ludovic DEMAEN.

Bon vent à ce groupe de copains qui a su continuer dans un club ce qui avait été entrepris dans leur école communale.

Nouvelles Municipales

Les habitants de notre commune où les personnes y possédant des terres ou des immeubles, viennent parfois à la mairie consulter les matrices ou les plans du cadastre communal.

Dans le but d'améliorer le service qui leurs est ainsi rendu, notre Conseil Municipal avait voté l'acquisition d'un support simple et pratique qui évite aux usagers de se rendre au premier étage et qui leur donne, dans une pièce claire, avec des documents faciles à consulter, les renseignements cadastraux qui leur sont nécessaires. C'est dans le même esprit de moder-

La Circulation autrefois...

Voici un extrait d'une délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 1927, qui nous prouve que les problèmes de circulation ne datent pas d'aujourd'hui :

« Le Conseil, sur la proposition de M. ROBERT Pierre, décide la vente des acacias placés sur le talus du Chemin de Grande Communication n° 87 dans la traversée du village de Parisot et d'attribuer le produit de cette vente comme part de la commune au goudronnage de cette voie entre les points kilométriques 21,900 km et 22,500 km, soit 600 m de traversée du Village.

« M. l'ingénieur adjoint sera invité... etc... ».

Un peu plus de deux ans plus tard, une autre municipalité est en place et demande dans une délibération du 16 mars 1930 :

« Le Conseil, vu les perturbations apportées à la circulation routière du fait des inondations,

Vu que les accidents subis par la route nationale n° 88 détournement de cette artère une importante partie du transit qu'elle supportait,

Vu notamment qu'en ce qui concerne les relations Toulouse-Albi, l'itinéraire actuel passe par Lavaur, Ambres, Parisot, Gaillac,

Vu que, de ce fait, le chemin de Grande Communication 87 subit une circulation moyenne qui peut être journellement évaluée à cent véhicules, automobiles ou autres, que cette chaus-sée, prévue pour une circulation bien plus réduite ne pourra, si on n'y prévoit, soutenir longtemps l'effort qui lui est demandé,

Demande que, pour faire face aux circonstances sus indiquées, le goudronnage du chemin de Grande Communication n° 87 soit effectué sur tout le territoire de la Commune de Parisot ».

Ainsi que le dit la chanson : « ... comme c'est loin tout ça ! ».

NOS PEINES

Deux décès ont endeuillé notre commune au cours du semestre écoulé.

Le 21 septembre, avaient lieu à Albi les obsèques de M. Louis PINEL âgé de 80 ans.

Le 8 novembre dans l'église de Parisot, de très nombreux parents et amis entouraient le cercueil de Mme Hermine CADAUX, décédée à l'âge de 79 ans à la suite d'une très longue maladie.

Nous renouvelons à ces deux familles en deuil, l'expression de nos très vives et très sincères condoléances et nous les assurons de notre profonde sympathie.

nisation que deux isolements démontables sont désormais mis en service pour toutes les consultations électorales remplaçant la longue tringle et les vieux rideaux utilisés au cours des années passées.

La municipalité démonte ainsi une fois de plus, son souci de mettre à la disposition de tous les habitants de la commune des services modernes et efficaces pour faciliter et simplifier leurs rapports avec les multiples administrations qui interviennent de plus en plus dans notre vie professionnelle ou familiale.

LES GRILLADES 1984

Cette réunion amicale devenue traditionnelle a, cette année encore remporté un éclatant succès puisque 274 convives de tous âges étaient réunis dans notre salle des fêtes le 18 août dernier.

Nous avons même été contraints, à notre grand regret de refuser plusieurs candidais-convives venus s'inscrire au moment des hors-d'œuvres. Ils ont bien compris d'ailleurs que les retardataires bouleversent les prévisions et l'organisation de ce repas qui ne peut réussir que grâce au dévouement des organisateurs et à l'amicale compréhension des convives.

Rendez-vous est donné à tous au mois d'Août prochain.

La Vigne à Parisot LES DECLARATIONS DE RECOLTE DU VIN EN 1984... ET AUTREFOIS

Voici les résultats déclarés cette année :

— Déclarations : 62.
— Surface des Vignes : 128,54 ha.
— Récolte totale : 7.440,18 hl.
— Cette récolte se répartit ainsi :
— Rouge : 7264,54 hectos.
— Blanc : 175,64 hectos.
— Cette récolte totale comprend :
650,33 hl en A.O.C. et 757,81 hl de Vin de Pays.
— DANS LE PASSE —
En 1965 on notait :
— 197 déclarations.
— 302 hectares de vignes.
— 10.961 hl de vin déclarés.
Et en 1908 :
— 177 déclarations.
— 360,15 hectares.
— 10.651,25 hectos.

Dans les chiffres ci-dessus pour 1908 n'étaient pas compris 634,35 hl de stock et les exploitants n'ayant pas fait de déclaration, les omissions étant évaluées à 4 ha de vigne ayant produit 100 hectos.

Si nous comparons les trois années ci-dessus, nous avons respectivement pour 1984, 1965 et 1908.

Rendement moyen à l'ha : 57,88 hl - 39,20 hl - 29,57 hl.

Les surfaces plantées en vigne ont marqué une lente diminution de 1908 à 1965 et un véritable effondrement si on compare 1908 et 1984.

— 1908 à 1965 cette surface diminuée de 64 ha soit 17,30 %.

— 1908 à 1984 : diminution de 235,61 ha, soit 64,70 %, la plus importante des réductions de surfaces se situant pendant cette dernière décennie, de 1974 à 1984 pour 110 ha, soit 46,13 %.

CARNET ROSE

Le 19 août, un beau garçon qui a reçu le prénom de Mathieu, est né au jeune foyer de Brigitte et Philippe DELMAS.

La jeune maman est la fille de nos sympathiques amis Mme et M. Roland AUGUY, de la Méjane, ravis d'accueillir ce premier petit fils.

Nos jeunes amis Jacques et Fabienne LIMOUZY sont, depuis le 13 Septembre les très heureux parents d'un beau garçon prénommé Pierre-Jean.

Leur joie est partagée par les grands-parents Roger et Rose PECH et les arrière-grands-parents M. et Madame BARUBÈS.

D'Alençon nous est parvenue, le 12 octobre, l'annonce de la naissance d'un beau garçon, ALBIN, troisième enfant de Jean-Louis et Martine TERPEREAU, gendre et fille de nos amis Alice et Yvon VALAX qui ont attendu avec une grande impatience les congés de novembre pour aller, enfin, embrasser ce nouveau petit-fils.

Le 23 octobre le jeune ménage de nos nouveaux compatriotes, M. et Mme Bernard GROUSSAC, installés depuis peu à Astillac, s'enrichissait d'une petite fille qui a reçu le prénom d'Aurélië.

Le 30 octobre, la belle famille LARROQUE de Janicou s'est enrichie d'une mignonne fillette prénommée Julie, venue au monde au foyer de Jean-Louis et Anne LARROQUE.

Nous souhaitons à ces nouveaux nés une très longue vie faite de beaux jours heureux et nous renouvelons aux jeunes et sympathiques parents nos cordiales félicitations et nos meilleurs sentiments.

** TRANSFUSION SANGUINE

La dernière collecte de sang a eu lieu à Parisot le 14 novembre dernier dans la salle de l'Ecole Maternelle.

Elle a permis de recueillir 26 flacons, comme nous l'a précisé le Directeur du Centre Départemental de Transfusion Sanguine qui adresse ses plus vifs remerciements aux dévoués donneurs de sang.

** CARNET BLANC

Trois sympathiques mariages ont été célébrés dans notre Mairie au cours du semestre écoulé.

Le 11 août, en l'absence de notre Maire absent de Parisot, M. POUSSOU, premier adjoint unissait Marie-Claude MOURGUES, des Parets, à Roland PERRIARD originaire du Doubs.

Le 1er Septembre c'est Marie-Claude ROLLAND de Peyras, qui épousait, devant M. le Maire, Serge MANIBÈ, de Peyrehorade.

Le 20 Octobre enfin, M. ESCUDIE procédait au mariage d'Elisabeth MOLINA, petite fille de M. et Mme BARUBÈS. Elle épousait Alain RICO, originaire de Lodève.

Nous renouvelons à ces trois nouveaux couples, jeunes et sympathiques, nos vœux les plus cordiaux de bonheur et de réussite et nous les remercions bien vivement pour leurs gestes généreux en faveur des œuvres de notre commune.

PARISOT D'AVRIL REFOIS

Notre précédent article s'achève sur l'installation de la porte d'entrée intérieure grâce au don fait en 1885 par Jacques BOUNIHOL de Nicouleau, et les remerciements exprimés par le Conseil de fabrique à sa famille.

Nous pouvons poursuivre ce chapitre des dons et legs divers. Ils furent nombreux à cette époque bien qu'il y eut beaucoup de misère parmi les habitants de Parisot.

Si l'un de ces dons fut important, d'autres le furent moins et quelques uns furent seulement intentionnels et demeurèrent des vœux pieux et sans suite.

Un don fut particulièrement contesté par les héritiers du donateur qui, sans doute, avaient trouvé sa légitimité douteuse. Voici les faits :

— LE DON MASSOT —

Le 13 juin 1884 décédait au Rougé, M. MASSOT Benjamin, expert géomètre, ancien conseiller municipal, âgé de 52 ans, célibataire et fils de feu Jean-Pierre Massot et de Catherine Marty.

Le défunt, prêteur sur gages avait, nous l'avons relaté dans un précédent article, avancé à la commune une somme de 12.000 F au taux de 5 %.

Avant de mourir, M. MASSOT avait donné au curé ALIBERT des titres d'une certaine valeur. Voici comment ce prêtre s'en justifia devant le Conseil de fabrique : « La séance ayant été déclarée ouverte par M. le Président, M. le curé a fait au Conseil la communication suivante : Personne d'entre vous, Messieurs, n'ignore la mort de M. MASSOT. Avant de mourir il m'a remis, de la main à la main, des valeurs pour environ deux mille francs (six obligations des Chemins de Fer de l'Est Algérien). L'intention du défunt est de faire construire une chapelle dédiée à St Joseph, cette chapelle étant annexée à l'église paroissiale.

En retour, feu M. MASSOT demande que la Fabrique s'engage à lui faire dire par an et à perpétuité douze messes pour le repos de son âme et pour le repos de celle de ses parents décédés, le tout suivant le règlement du diocèse.

Le Conseil, après en avoir délibéré a déclaré accepter ce don aux fins et intentions du donateur, et chargé M. RAYNAUD Justin de vouloir bien prendre cette affaire à cœur et de faire toutes démarches auprès des autorités civiles pour obtenir le percement du mur de l'église contre lequel doit être adossée la susdite chapelle. La fondation sera réglée par une ordonnance épiscopale. (sur refus, la somme sera rendue).

L'affaire avait dû, sans doute, faire du bruit localement pour qu'en haut lieu on en soit informé. Voici à ce sujet copie d'une lettre du sous-préfet de Gaillac à M. le Maire de Parisot le 8 août 1884 :

« J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après copie de la lettre de M. le Prêtre.

« J'ai pris connaissance de votre rapport du 18 juillet courant, relatif à la remise par M. MASSOT au desservant de Parisot, de valeurs mobilières. Si l'on veut exécuter les intentions de M. MASSOT, il faut faire intervenir les héritiers de ce dernier. La remise des titres ne

peut être considérée comme constituant un don manuel puisqu'elle a été faite sous certaines réserves, à conditions, ce qui est absolument interdit quand il s'agit d'un don manuel.

Un donateur ne peut imposer des conditions qu'autant que sa donation est faite par acte public ou, s'il s'agit d'un legs, par testament. La fabrique de Parisot doit donc demander aux héritiers de M. MASSOT de leur faire la donation des titres remis entre les mains de M. le desservant et que cet ecclésiastique, n'aurait pas dû accepter.

Les héritiers sont libres d'imposer les conditions qu'ils jugeront utiles pour l'exécution des volontés de M. MASSOT, mais en l'état actuel, il n'est pas possible d'arriver à une solution légale.

« Vu ces instructions, vous appréciez, M. le Maire, s'il ne conviendrait pas de vous entendre avec M. le desservant de Parisot afin de donner à cette affaire la meilleure solution possible ».

Voici maintenant la réponse de Mgr l'Archevêque au Curé de Parisot :

« Puisque, aux dires de M. le Prêtre vous n'auriez pas dû accepter de M. MASSOT les titres que vous avez reçus, vous ne pouvez pas être blâmé de les avoir rendus aux héritiers. Je suis même d'avis que vous les rendiez moyennant décharge opérée en votre faveur pour les héritiers ».

Voilà donc pourquoi il n'y aura pas, pour cette première fois une chapelle dédiée à St Joseph.

— LE DON Vve BARTHE —

Treize ans plus tard, une deuxième demande formulée par Mme Vve BARTHE afin de construire une chapelle dédiée elle aussi à St Joseph sera, elle aussi abandonnée. Voici les détails de cette demande d'autorisation.

La délibération du Conseil de fabrique du 7 mars 1897 est ainsi rédigée :

« Il s'agit de nous entendre sur la gracieuseté que veut nous faire Mme Marie VEYRIER, veuve BARTHE. Elle veut, avec notre concours, réaliser un projet qu'elle nourrissait depuis longtemps : ouvrir une chapelle pour que Dieu ait l'âme de son mari en sa sainte garde, chapelle qui sera dédiée à St Joseph.

« L'ouverture serait pratiquée sur le mur couchant de l'église et cette chapelle ferait vis à vis à celle de Notre-Dame de Pitié. A cette œuvre elle consacrerait deux mille francs ; sont compris construction et ameublement.

« La bienfaitrice se réserve seulement de chercher elle-même un ouvrier consciencieux avec lequel elle traitera de gré à gré, qu'elle placera sous la surveillance d'un homme expert dans la partie afin que tout se passe selon les règles de la beauté et de la solidité.

Elle se réserve encore que, si un accident arrivait en pratiquant l'ouverture, c'est-à-dire si le mur croulait en tout ou en partie en dehors de l'arcéau, elle ne veut nullement en assumer la responsabilité, quand bien même il ne se pratiquerait qu'une fissure capable de compromettre la solidité d'une partie de l'édifice. (Ce qui est d'ailleurs très peu probable).

Le Conseil de fabrique conclut :

Considérant : 1°) Que l'église est insuffisante à contenir le concours des fidèles les dimanches à la première messe et les jours de solennité à la première messe et aux vêpres.

Considérant : 2°) Que, en prévision de ce cas, il fut décidé avant la construction de l'établissement par le Conseil Municipal et le Conseil des plus forts imposés qu'il serait pratiqué des arceaux au mur de la nef pour pouvoir plus tard parer à cet inconvénient pour l'ouverture des chapelles lorsque des fidèles, poussés par leur piété voudraient le faire à leurs frais et dépens, lorsque les besoins du culte l'exigeraient et que les ressources de la commune et de la fabrique le permettraient.

Considérant : 3°) Que, en réalité, ces arceaux existent et que la décision du Conseil Municipal ne reste pas lettre morte et ensevelie dans les cartons de la commune.

Considérant : 4°) Que l'église est d'une irrégularité patente et que la nouvelle chapelle en rétablissant la régularité de l'ensemble et son harmonie.

Considérant : 5°) Que la veuve Barthe nous demande seulement notre assentiment et que toutes charges lui demeurent,

Est d'avis, en ce qui lui appartient, de prendre en considération sa proposition et d'accepter son offre, la renvoyant, pour le reste de la légalité devant le Conseil de la commune.

Sept jours plus tard, le 14 mars, le Conseil municipal délibère sur une lettre par laquelle Mme Marie VEYRIER, veuve Barthe, lui demande l'autorisation d'ouvrir une chapelle sur la face couchant de l'église vis à vis la chapelle Notre-Dame de Pitié, et de lui céder gratuitement le terrain communal sur lequel elle doit être bâtie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne l'autorisation de bâtir ladite chapelle sur le terrain communal à la condition qu'elle sera publique. Elle l'autorise également à employer à la construction nouvelle les matériaux provenant de la démolition.

Délibérant sur la question de la solidarité qui pourrait être compromise par l'ouverture de la chapelle projetée, le Conseil Municipal décide que la réfection de l'arcéau existant sera à la charge de Mme BARTHE s'il ne paraît pas suffisamment solide pour supporter la maçonnerie supérieure lorsqu'on procédera à l'ouverture du mur.

Toutes ces réserves successives faites de part et d'autre, chaque partie voulant se dégager des responsabilités encourues sur la solidité reconnue déjà très douteuse de cet édifice, font que Mme BARTHE renonce tout simplement à cette construction et le fait savoir.

La délibération du Conseil Municipal du 11 avril 1897 en fait foi : « Le Maire informe le Conseil que Mme BARTHE, née VEYRIER, qui avait projeté d'ouvrir une chapelle publique dans l'église de Parisot et pour lequel projet, le Conseil Municipal avait déjà pris une délibération, retire son engagement renonce à son projet et que la question d'ouverture de cette chapelle est donc abandonnée ».

A. E.

(A suivre)